

ARRETE n° 26-0102

Portant sur la nomination du Responsable Coordination des périodes en entreprise au sein d'un programme ingénieur Génie Mécanique GM

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;

Vu le règlement DFP visé par le CE du 05 juin 2025 et par le CA du 25 juin 2025.

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Guillaume MONTAY, enseignant chercheur, est Responsable Coordination des périodes en entreprise au sein d'un programme ingénieur Génie Mécanique à compter du 08 mars 2026 pour une durée de 4 ans et cela jusqu'au 07 mars 2030.

Article 2 :

Cette fonction relève du point « Responsable de la coordination des périodes en entreprise en formation à public mixte » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 16 février 2026,

Alexandre VIAL
Directeur à la Formation et à la Pédagogie



Original : DFP

Copies : Intéressé

DRH

Diffusion générale : www.utt.fr